CREATION D'ENTREPRISE EN ITALIE (Formation en Français)

Formation complète 1-2 participants, **2 demi-journées** de 3 heures chacune.

Tot 900.00€ (+IVA/TVA)

Possibilité de réduire la formation et les thèmes traités à une seule demi-journée.

Tot 450.00€ (+IVA/TVA)

www.michelinimauro.fr → Bibliothèque → Implantation en France, en Italie et en Suisse → 2.Implantation en Italie → Crea Impresa 18.02.2009.

DEBUTER EN ITALIE

- 1. A qui s'adresser
 - 1.a. Le Notaire
 - 1.b. L'avocat
 - 1.c. L'expert-comptable
 - 1.d. Le "consulente del lavoro"
- 2. Le choix du statut : Bureau de liaison, identification directe auprès du "Centro operativo di Pescara", représentant fiscal, établissement stable, succursale ou société ?
 - 2.a. Le bureau de liaison
 - 2.b. L'identification directe auprès du "Centro operativo di Pescara"
 - 2.c. La nomination d'un représentant fiscal
 - 2.d. L'établissement stable
 - 2.e. La succursale et la filiale
 - 2.f. La société à responsabilité limitée
 - 2.g. La société par actions
 - 2.h. Contrat d'agent commercial
- 3. Activité de direction et de coordination
- 4. Prix de transfert
- 5. Management fees
- 6. Le siège social
- 7. Les modalités et les délais pour l'immatriculation de la société
- 8. Le système comptable
- 9. Les impôts
 - 9.a. L'impôt sur les sociétés (IRES)
 - 9.b. La « minimum tax »
 - 9.c. L'IRAP
 - 9.d. L'Impôt sur la Valeur Ajoutée (TVA)
 - 9.d.bis. Remboursement de TVA aux non-résidents
 - 9.c. Les autres impôts
- 10. Les contributions sociales et les retenues à la source

- 11. Le paiement des impôts et des contributions sociales. Modalités de paiement.
- 12. Le régime fiscal
- 13. L'Intra-stat (déclaration d'échange des biens)
- 14. La déclaration annuelle de résultats
- 15. La transmission des déclarations par voie télématique
- 16. Le "Cassetto Fiscale"
- 17. Les "Studi di Settore"
- 18. Le contrôle et la vérification fiscale